



## **ASSEMBLEE ANNUELLE**

**PARIS – 09 novembre 2009**

**CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA TABLE RONDE  
PAR M. GILBERT HERPE  
PRESIDENT DU POLE ANIMAL**

Messieurs les Présidents,  
Messieurs les Directeurs,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers Collègues,

En conclusion de cette journée de travail, je ne reviendrai pas sur l'ampleur de la crise qui touche l'ensemble de nos filières. Vous le savez déjà.

Cependant, je ne peux m'empêcher de réagir lorsque que je constate que c'est au moment où nous traversons une période difficile que la Commission abandonne petit à petit les outils de régulation du marché ou refuse d'utiliser ceux qui existent encore. Cela ne pouvait tomber plus mal.

Malgré cela, je remarque que les sujets des deux tables rondes de cet après midi étaient résolument tournés vers le futur de notre agriculture. La section Nutrition Animale a abordé la problématique de la compétitivité de nos outils industriels tout en répondant aux attentes sociétales. Le pôle animal s'est penché plus particulièrement sur le rôle des coopératives pour accompagner les éleveurs dans les changements que nous réclame l'opinion publique. Il est vrai que le positionnement des coopératives au cœur des filières est une place privilégiée pour être les moteurs du modèle agricole de demain.

Nos filières de production animale, que j'entends ici au sens large, du producteur de végétal à l'outil d'abattage en passant par l'éleveur et le fabricant d'aliment, doivent répondre à la double question d'une adaptation au nouveau contexte économique, qu'il faut considérer à l'échelle mondiale, et des interrogations de nos concitoyens, qu'elles soient fondées ou pas, sur nos méthodes de production.

En résumé, comment produire plus pour nourrir la population croissante de la planète, tout en appliquant les règles européennes de respect de l'environnement et du bien-être animal ? Ceci, bien entendu, dans un cadre économiquement viable pour nos exploitations agricoles.

Autrement dit, il faut s'inscrire dans une démarche de développement durable tout en maintenant la compétitivité de nos filières.

L'un des trois piliers du développement durable porte sur l'économie, mais force est de constater que si l'ensemble de nos filières a mis en place les outils pour satisfaire aux règles d'hygiène, de sécurité sanitaire mais aussi environnementales, la compétitivité en a fait les frais. Le dernier exemple en date est la mise en place d'une taxe carbone, appliquée de façon inégale en Europe, qui va pénaliser un peu plus nos productions en concurrence avec des produits d'importations ne supportant pas autant de taxes et de pression fiscale.

Il est donc urgent de redonner de **la compétitivité** à nos filières.

**En alimentation animale**, Jean-Luc Cade a indiqué, dans ses conclusions, des pistes qui permettraient rapidement de gagner quelques points de compétitivité sur l'ensemble de nos filières. J'en relèverai deux sur lesquels il est urgent d'agir :

- La problématique des OGM asynchrones qui va aller en s'aggravant si l'on ne fait rien. La performance des usines de nutrition animale va s'en trouver de plus en plus affaiblie. Je ne plaide pas en faveur d'une ouverture sans contrôle à tout nouvel évènement génétique. Je plaide pour que nos politiques instaurent enfin des seuils de tolérance pour la présence de traces d'OGM, des traces inévitables et sans danger pour la santé publique.
- Un second élément est le dossier du 44 tonnes. Certes, il y a des avancées, mais à l'heure où nous devons faire feu de tout bois pour améliorer notre compétitivité, l'augmentation de la charge transportée bénéficiera aux entreprises et aux éleveurs, tout en abaissant l'impact environnemental des transports routiers.

J'en viens maintenant aux **productions animales**. Je ne prendrai que quelques dossiers par filière afin de ne pas être trop long en cette fin de journée.

La **filière bovine** subit encore le contrecoup de la FCO avec une perturbation du marché du brouillard et un décalage de la production. En parallèle, le marché du vif à l'export est très affecté par la forte baisse de la couverture des assurances crédit. Le dispositif complémentaire mis en place par les Pouvoirs Publics est coûteux et de ce fait inaccessible aux exportateurs.

Par ailleurs, Coop de France travaille sur un projet de relance de l'engraissement en France. Il s'agit d'abord d'étudier comment, en partenariat avec les naisseurs et en complémentarité avec le marché export, il est possible de soutenir l'investissement, d'accompagner les initiatives et de proposer des outils de sécurisation et de régulation du revenu. Un second volet porte sur la relation Amont-Aval avec un travail sur l'adaptation de l'offre à la demande et une relation d'engagement réciproque.

Le rôle des OP est majeur dans ce schéma et il est inutile de rappeler que Coop de France considère le transfert de propriété comme un élément structurant de cette approche en filière.

Concernant la **filière ovine**, je salue le choix courageux de la réorientation des aides vers la production ovine, même si la mise en œuvre ne sera perceptible que fin 2010 pour les éleveurs. D'ici là les enjeux sont nombreux pour nos structures coopératives, je citerai notamment :

- La rénovation des modalités de reconnaissance des OP. Le passage du seuil de 15 000 à 40 000 animaux commercialisés va dans le sens d'un regroupement des OP tout en restant réaliste. Cependant, nous nous interrogeons sérieusement sur l'intérêt des orientations proposées concernant les modifications des zones de reconnaissance. Elles vont à l'inverse des objectifs de structuration en ouvrant le marché à tout va.

- Cette filière très touchée par la crise prouve cependant son dynamisme par le déploiement de l'identification électronique, qui devrait redonner de la compétitivité et ouvrir la voie à d'autres chantiers.
- Notons au passage l'initiative de la section ovine qui a mis en place, depuis un an, un dispositif de prévision de sortie des agneaux, sujet au centre des débats actuels sur la contractualisation.

**La filière porcine** est probablement celle qui illustre de façon criante l'impossibilité pour nos filières de s'accommoder des yo-yo des cours des matières premières.

Comme je le disais, l'abandon des outils européens de régulation est programmé et nous devons réinventer des outils de maîtrise des risques, que ce soit sur les cours des produits (matières premières ou produits finis), les risques sanitaires, climatiques mais aussi environnementaux. C'est essentiel !

Là aussi, la solution se situe à plusieurs niveaux : dans nos organisations de producteurs ou coopératives, à l'échelon du bassin de production et au niveau national.

Les outils déjà en place dans nos coopératives ne sont pas dimensionnés pour intervenir lorsque les variations de cours sont trop importantes.

En plus des dispositifs assuranciers traditionnels, un schéma complémentaire associant les professionnels et l'Etat apporterait plus de souplesse et un volant financier qui permettrait à nos productions de passer les caps difficiles. Nous avons des idées et nous avons déjà participé à des groupes de travail sur ce thème.

J'aborderai le secteur de **l'Aviculture** sous l'angle d'un dossier particulier, l'étiquetage de l'origine des produits animaux. Je rappelle que Coop de France est favorable à une évolution de la réglementation communautaire relative à l'indication de provenance, rendant obligatoire l'étiquetage de l'origine sur les produits bruts non transformés.

Toutefois, et je tiens à le préciser car la position de la section Aviculture a été mal interprétée, les adhérents de la section souhaitent à aller plus loin, avec un étiquetage obligatoire sur les produits transformés, dans le cadre d'une démarche commune à l'ensemble de la profession. L'enjeu pour la filière est crucial afin de limiter les importations qui fragilisent nos entreprises. Ce positionnement s'inscrit dans la logique que nous défendons au niveau européen sur les normes de commercialisation des produits élaborés frais. Du reste, M. Lourdaï, représentant de la Commission européenne, a confirmé dans sa présentation de ce jour à la section Aviculture, la nécessité pour la production française de s'impliquer dans les décisions européennes.

Nous l'avons vu au cours de la Table Ronde, nous devons développer un raisonnement en filière pour nos productions et adapter notre offre à la demande tant en volume qu'en qualité.

Mais je garde tout de même à l'esprit que la relation commerciale reste basée sur un rapport de force, et nous en savons quelque chose dans notre secteur. A nous de nous organiser pour rétablir un équilibre au sein de la filière.

Dans sa contribution aux discussions sur le groupe de travail Compétitivité de la **LMA**, Coop de France s'est prononcé en faveur d'une incitation à la contractualisation pour donner de la visibilité aux producteurs sur des produits répondant à des spécificités définies par cahier des charges.

Quelques mots sur le **maillon industriel de l'abattage** qui supporte, depuis l'été dernier, une charge supplémentaire pour financer le coût de l'équarrissage. Charge que ne supportent pas d'autres industriels européens et qui est source de distorsion de concurrence défavorable pour les entreprises d'abattage françaises. Je sais que les discussions sont en cours, mais il est urgent de trouver des accords interprofessionnels et de les respecter pour alléger cette contrainte qui pèse sur un maillon essentiel de notre secteur.

Pour conclure sur ce sujet de la compétitivité, je dirai que la compétitivité d'une filière est celle de chacun des maillons qui la compose. Tout gain obtenu sur l'un des maillons profite à l'ensemble de la chaîne.

Je reviens sur la question de la **sécurité sanitaire** de nos filières.

Les fabricants d'aliments ont beaucoup travaillé sur la sécurité sanitaire de leurs aliments et comme le dit Jean-Luc Cade, la première bataille est gagnée. L'étape suivante passe par OQUALIM, une structure qui abrite l'ensemble des démarches de la profession en matière de sécurité sanitaire des aliments.

Côté productions animales, grâce aux plans de prophylaxie qui ont été mis en place, nous avons réussi à éradiquer les grandes maladies animales qui menaçaient nos élevages. Cette stratégie orientée vers l'éradication d'une maladie spécifique s'accommode très bien d'une politique axée sur l'obligation de moyens.

Nous sommes désormais dans une analyse de danger beaucoup plus complexe et les dispositifs, autrefois efficaces, ont montré leurs limites. On ne peut plus se contenter d'une obligation de moyen.

La mise en place du Paquet Hygiène en 2002, a fait évoluer l'approche du risque sanitaire en rendant les acteurs juridiquement responsables des produits mis sur le marché.

Aujourd'hui, à l'obligation de moyens s'ajoute l'obligation de résultat. Cette situation a conduit à l'élaboration de guides de bonnes pratiques et globalement à une amélioration très nette du niveau de compétence des éleveurs mais aussi des industriels sur ces sujets sensibles.

Cette implication plus importante des acteurs et l'amélioration de leurs compétences plaident en faveur de nouveaux schémas d'organisation de réseaux sanitaires.

Voulus par le Ministre de l'Agriculture, les Etats Généraux du sanitaire seront l'occasion de tenir compte de ces évolutions pour redéfinir une nouvelle politique sanitaire.

Cette politique sanitaire doit s'appuyer à la fois sur un réseau fiable et sur une reconnaissance des compétences de chacun à savoir le vétérinaire, l'éleveur et le technicien. Coop de France a déjà travaillé sur ces questions et a des propositions à faire dans le cadre des futurs Etats généraux.

Ne vous méprenez pas sur mon propos, le rôle de l'Etat reste prépondérant mais il doit pouvoir s'appuyer sur des organisations sanitaires réactives.

Cette relation nouvelle, que je souhaite durable, entre Pouvoirs Publics et acteurs de la filière doit conduire à terme à une logique de construction de réseaux capables d'anticiper, d'analyser et de réagir de façon efficace et rapide face à tout risque susceptible d'affecter nos productions.

C'est la vision que Coop de France souhaite promouvoir :

- s'appuyer sur un dispositif souple et réactif susceptible d'accompagner avec la même efficacité les futures obligations réglementaires et les actions volontaires à l'initiative des professionnels,
- adapter le droit à la réalité du terrain, comme les travaux sur la définition de l'acte vétérinaire.

Je finirai en disant deux mots sur le **Pôle animal de Coop de France**.

Constitué il y a trois ans, le Pôle animal est aujourd'hui opérationnel.

Chaque section peut profiter d'un effet de synergie avec les autres et ainsi aborder des problématiques filières ou transversales. Le déménagement dans nos nouveaux locaux facilite encore mieux cette approche commune.

Tout cela n'a qu'un but, nous adapter à l'évolution de nos métiers et le Pôle animal peut désormais s'attacher à relever de nouveaux défis, notamment celui de la compétitivité de nos filières.

